

M. CASTONGUAY: Le seul commentaire que je puisse faire, c'est que je ne vois pas de défaut grave à notre système actuel. On me trouvera peut-être naïf, ou on me reprochera de rester renfermé dans ma tour d'ivoire, parce que je fais une telle assertion, mais à la suite de deux élections générales, l'Orateur de la Chambre des communes n'a reçu qu'une seule plainte d'un candidat, qui a été déposée sur le bureau de la Chambre.

Mon expérience des élections générales semble établir que le système fonctionne de façon satisfaisante, sauf qu'il ne comporte aucun moyen de voter pour les électeurs qui sont nécessairement absents de leur lieu de résidence.

J'ajouterai une autre observation, c'est que la liste permanente n'apporterait pas la solution du problème, mais plutôt de nouvelles difficultés. En outre, c'est un procédé coûteux. Le coût dépendrait de la collaboration possible des facteurs des postes, urbains et ruraux, des fonctionnaires municipaux et ainsi de suite, à qui on pourrait payer un supplément pour ce travail.

Il existe bien des méthodes de préparer une liste permanente, mais si nous conservions la méthode actuelle de l'énumération, j'imagine qu'une révision semestrielle serait nécessaire. La liste des électeurs contient environ 10 millions de noms et il serait nécessaire d'y apporter environ 2 millions et demi de changements chaque année.

Le pour-cent normal des changements d'adresses, en ce qui a trait aux allocations familiales, dont j'ai vu les comptes, est de 24 p. 100. Je ne sais pas ce que coûterait la révision de la liste pour la tenir à jour.

Le travail nécessaire ne pourrait certainement pas se faire à un bureau central ici. Il faudrait décentraliser le système et employer un nombre considérable de personnes pour faire ces 2 millions et demi de changements chaque année, à moins qu'il ne soit possible d'utiliser les machines électroniques. Mais ce n'est là qu'un seul des facteurs qui entrent en jeu.

Une révision semestrielle coûterait 4 millions par an, avec notre système actuel d'énumération. C'est là une simple estimation fondée sur l'expérience actuelle et l'emploi des fonctionnaires électoraux, comme nous le faisons présentement.

Si nous adoptions un principe différent et avons recours aux services des facteurs postaux, des fonctionnaires municipaux et provinciaux, en leur payant un supplément pour ce travail particulier, à raison de tant par 100 inscriptions comme en Australie, le coût ne serait pas comparable à celui des énumérateurs actuels.

Le coût serait très élevé et il n'est pas de mon ressort de dire si la solution du problème actuel justifierait une telle dépense.

M. CARTER: Un grand nombre d'électeurs sont privés du droit de vote parce que leurs noms ne paraissent pas sur les listes des bureaux provisoires de votation et que leur emploi les oblige à des déplacements constants, comme dans le cas des employés des navires du National-Canadien. Bien qu'il leur arrive de faire escale à un port de leur district électoral, ils ne peuvent y voter, parce que leurs noms ne sont pas sur la liste des électeurs de l'endroit, mais sur la liste d'un autre arrondissement ailleurs sur la côte. Y aurait-il quelque moyen de remédier à cette situation?

M. CASTONGUAY: La méthode du vote des absents est la seule que je connaisse, mais elle doit être entourée des sauvegardes nécessaires.